



Avis au public en matière d'aménagement communal et de développement urbain (Projet d'Aménagement Particulier « Cité Militaire »)

Il est porté à la connaissance du public que le dossier dénommé « Plan d'aménagement particulier Cité Militaire » comprenant les parties écrites et graphiques de ce projet d'aménagement particulier « nouveau quartier », élaboré par le bureau d'architectes WW+ Architektur & Management sàrl d'Esch-sur-Alzette, a été engagé le 21 septembre 2018 dans la procédure d'adoption par le collège des bourgmestre et échevins.

Les projets sont déposés du lundi 24 septembre 2018 au mardi 23 octobre 2018 inclusivement à la Commune de Diekirch – Secrétariat – 27, avenue de la Gare à L-9233 Diekirch, où le public peut en prendre connaissance.

Le dossier est également publié sous forme électronique sur le site www.diekirch.lu

Les observations et objections contre le projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » prémentionné, doivent être présentées par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Diekirch, 27, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch (boîte postale 145, L-9202 Diekirch), du lundi 24 septembre 2018 au mardi 23 octobre 2018 inclus, le tout sous peine de forclusion.

La présente publication est effectuée conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Diekirch, le 24 septembre 2018

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,
Claude Haagen, bourgmestre
René Kanivé, échevin
Claude Thill, échevin